



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E102288

VALABLE JUSQU'AU

10/05/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 2013B01045

Siret : 794 923 391 00039

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9266495

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000007667195904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000007667195904

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : RENOV'TEC TRAVAUX D'ENTRETIEN ET CONSTRUCTION

5 AVENUE DE BELFORT
66000 PERPIGNAN

Téléphone : 09 50 84 72 69

Portable :

Site Internet : <http://www.renovtec.eu>E-mail : contact@renovtec.eu

Responsabilité légale :

FAGEDE LUCAS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 46

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	30/05/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	11/05/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	25/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/01/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	20/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	28/06/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	30/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/05/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.